**Règlement du 10ème Tournoi des Mousquetaires d’Herblay – 21 janvier et 22 janvier 2017**

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

**Art.1** Le tournoi est autorisé sous le n° (en cours).

**Art.2** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, les règlements particuliers de la LIFB et le règlement ci-après.

**Art.3** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.

**Art.4** Le juge-arbitre du tournoi sera Pascal MOISSERON et son adjoint Brigitte VINCENT. Ils sont désignés par le comité d’organisation.

 Leurs décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas

 un point de ce règlement.

**Art.5** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France de Badminton.

**Art.6** Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art.7** Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD dans les séries, **P12 P11, P10 D9, D8 D7, R6 R5** avec les tableaux SH, SD, DH, DD et DM.

**Art.8** Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés 30 jours avant le tournoi, soit le 20/12/2016

**Art.9** Les joueuses et joueurs peuvent s’inscrire dans les tableaux de simple, de double ou de mixte dans la limite de deux tableaux.

 Le mode de qualification se fera, en poules suivies d’un tableau à élimination directe pour tous les tableaux.

 **Rappel :** Le comité d’organisation se réserve le droit de changer le mode d’élimination en cas d’inscriptions insuffisantes dans un ou

 plusieurs tableaux d’une ou plusieurs séries (par exemple, en les regroupant dans la série supérieure). Les tableaux ne seront ouverts qu’avec un minimum de 4 inscrits. Le comité d’organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de regrouper, diviser, compléter, modifier ou supprimer des catégories et de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série**.**

 Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement

 du tournoi.

**Art.10** Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Le comité d’organisation se réserve le droit de modifier l’ordre des matches en cas de nécessité et avec l’accord du juge-arbitre.

 Les matches peuvent être appelés une heure avant l’horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

 Chaque joueur doit être présent dans la salle 1 heure avant l’heure présumée de son match.

Le juge arbitre et la table de marque devront être avisés de toute absence, même provisoire, sous peine de disqualification à l’appel du match.

**Art.11 En simple, le surclassement n’est pas autorisé.**

 **En Double, le surclassement est autorisé seulement si, l’un des deux joueurs est de la série demandée**.

**Art.12** La date limite d’inscription est fixée au **20 décembre 2016 (dossiers d'inscriptions envoyés au plus tard le 20 décembre 2016, cachet de la poste faisant foi)** En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception des chèques, le cachet de la Poste faisant foi. **Aucune contrainte horaire ne sera acceptée**.

**Art.13** Le tirage au sort aura lieu le **7 janvier 2017**. **Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et/ou non justifiés.**

**Art.14** Le montant des droits d’engagement est de 13€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. La feuille d’inscription sera retournée par mail **tournoiherblaisienne@gmail.com**. Le règlement, par chèque exclusivement (pas de mandat, ni d’espèces), accompagné des coordonnées, à l’ordre de l’HERBLAISIENNE, est à adresser à : **Philippe CERISIER- 7 rue du clos Soufflot – 95220 HERBLAY.**

 Toute inscription sera considérée comme complète à la réception du chèque (pour les doubles, réception des 2 chèques).

**Art.15** Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Les volants officiels seront les **BABOLAT 4**.

 Tous les joueurs peuvent jouer en plumes sauf si deux joueurs de série P veulent jouer en plastique.

 le volant officiel en plastiques est le **YONEX Mavis 600** . Les volants seront fournis pour les finales.

**Art.16** Les matches seront auto-arbitrés jusqu’aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d’organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra, à tout moment du tournoi, faire appel au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art.17** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d’une manière consciente sachant que dès qu’il a pointé il est considéré comme étant présent.

**Art.18** Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

**Art.19** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l’appel et le début de leur match et devront tester leurs volants dès l’arrivée sur le terrain. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l’appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

**Art.20** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n’est autorisé à quitter le terrain pendant son match , en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

**Art.21** Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

**Art.22** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l’infrastructure, sera compté let une fois au service et faute en jeu.

**Art.23** Si un joueur souhaite jouer en double et n’a pas de partenaire, l’organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

**Art.24** Le partenaire d’un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l’organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. S’il n’a pas trouvé de nouveau partenaire, l’organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.

**Art.25** Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d’engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

**Art.26** En cas d’annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d’interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint.

 Les récompenses seront remises en fin de tournoi

Les inscriptions ne sont pas remboursées.

**Art.27** Rappel du Chapitre 7 du Guide de Badminton > Aux termes de l'article L. 232-9 du code du sport :

 « 2.1.1. Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou par une commission spécialisée instituée en application de l'article L. 131-19, ou en vue d'y participer :

– d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;

 – de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

 La liste est publiée au Journal officiel de la République française. »

**Art.28** Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

**Art.29** Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

**Art.30** Toutes les informations relatives à ce tournoi seront consultables sur le site [www.lherblaisienne.fr](http://www.lherblaisienne.asso.fr/) .

**Art.30** Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition.

**Art.32** Toute participation implique l’adoption du présent règlement.

**Art.33** Toutes les récompenses seront remises en fin de tournoi.